



## **Produits phytopharmaceutiques stockés et utilisés dans les champs**

Demande d'autorisation conformément au règlement (UE) 2018/848, à la loi NOP ou à la loi AL

Si vous prévoyez d'utiliser des produits phytosanitaires, veuillez soumettre ce formulaire de demande à bio.inspecta et ne pas utiliser les intrants avant l'autorisation. **L'utilisation d'intrants non autorisés peut entraîner la décertification de vos cultures/champs.**

Veuillez envoyer le formulaire rempli avec ses annexes à : [international@bio-inspecta.ch](mailto:international@bio-inspecta.ch)

Les autorisations d'intrants peuvent être complexes et exigeantes, c'est pourquoi bio.inspecta recommande de soumettre la demande au moins quatre semaines avant la date d'utilisation prévue.

### **Informations sur les exigences du règlement (UE) 2018/848 :**

Conformément au règlement (UE) 2018/848, les produits phytopharmaceutiques énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2021/1165 peuvent être utilisés si les plantes ne peuvent être protégées de manière adéquate par la promotion des ennemis naturels, le choix de variétés adaptées, la rotation des cultures ou les techniques de culture. Outre les restrictions particulières d'utilisation dans l'agriculture biologique indiquées dans le règlement (UE) 2021/1165, les restrictions générales de l'UE en matière d'utilisation telles que définies dans le règlement (UE) 540/2011 s'appliquent. Les phytoprotecteurs, les synergistes, les coformulants et les adjuvants conformes au règlement (CE) n° 1107/2009 sont autorisés.

Veuillez noter que seuls les produits phytopharmaceutiques conformes à la législation nationale de votre pays peuvent être utilisés. Les instructions figurant sur l'étiquette du produit doivent être respectées.

### **1. Demandeur/opérateur**

Nom de l'opérateur		Numéro b.i	
--------------------	--	------------	--

### **2. Informations sur le produit phytopharmaceutique**

Produit acheté <input type="checkbox"/>	Produit fabriqué par nos soins <input type="checkbox"/>
Nom commercial du produit	
Le produit phytosanitaire est-il homologué dans votre pays ? O/N Si oui, indiquez le numéro d'enregistrement.	
Auprès de quelle entreprise/quel distributeur comptez-vous acheter le produit ?	
Nom du fabricant (si connu)	
Adresse et site web du fabricant (si connu)	

<b>Composition du produit (total 100 % du volume ou du poids)</b>			
Substance(s) active(s)	N° CAS	%	
Substance(s) inerte(s)	N° CAS	%	Fonction (par exemple, synergiste, phytoprotecteur, coformulant (tel que tensioactif, émulsifiant, agent anti-

			poussière, agent anti-agglomérant, etc.), adjuvant)

**Modification génétique éventuelle des ingrédients ou substances/micro-organismes utilisés pour la production : fournir la preuve de l'absence**

Produit/procédé	Utilisation/contamination possible par des OGM	Preuve d'absence (nommer le document ici et le joindre au formulaire de demande)
Produits microbiens	Les micro-organismes utilisés peuvent avoir été soumis à des techniques de recombinaison de l'ADN ou à d'autres formes de génie génétique.	
Production d'un ou plusieurs ingrédients dans un système de fermentation utilisant des micro-organismes	Les micro-organismes utilisés peuvent avoir fait l'objet d'une manipulation génétique.	
Ingrédients d'origine agricole (par exemple, huile végétale)	Les cultures peuvent avoir été génétiquement modifiées.	

**Huile minérale**

L'huile minérale mentionnée dans la liste des ingrédients ci-dessus (y compris le numéro CAS) est-elle composée principalement de fractions paraffiniques et naphténiques dont 50 % ont un point d'ébullition (10 mm Hg) compris entre 415 et 440 °F (212 et 226 °C) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
--	------------------------------	------------------------------

**Informations supplémentaires jugées pertinentes**

--

**3. Application**

Le produit phytopharmaceutique doit être évalué conformément au	<input type="checkbox"/> Règlement (UE) 2018/848 <input type="checkbox"/> NOP <input type="checkbox"/> Loi AL <input type="checkbox"/> Autres
Cultures concernées	
Quantité/ha sur laquelle le produit est prévu d'être appliqué	
Mode d'application (pulvérisation, trempage, etc.)	
Raison d'utilisation (préciser le ravageur/la maladie menaçant la culture)	

#### 4. Veuillez joindre les documents suivants

- Fiche technique / spécifications du produit (formulation)
- Fiche de données de sécurité, autres fiches techniques pertinentes (le cas échéant)
- Produits dont l'utilisation est approuvée selon une norme équivalente à celle de l'UE ou selon la norme NOP par un organisme de certification accrédité : joindre une copie du certificat ou des documents d'approbation / Lien vers la liste OMRI pour la norme NOP
- Étiquettes et recommandations d'utilisation
- Enregistrement dans votre pays
- Important :** pour les produits contenant des micro-organismes ou des ingrédients à risque (maïs, colza, soja, etc.) : une déclaration de conformité à l'interdiction des organismes génétiquement modifiés conformément à au règlement (UE) n° 2018/848 ou au programme national biologique NOP de l'USDA. Veuillez vous référer au site web de bio.inspecta. www.bio-inspecta.ch, *déclaration du fournisseur « sans OGM », 24\_2636*)
- Autres :

#### 5. Signature

a) **Ce formulaire peut être rempli et signé par l'exploitant** si un ou plusieurs des points suivants s'appliquent :

- (UE, AL) Une fiche technique détaillée du fabricant est jointe.
- (NOP) Une fiche technique détaillée du fabricant est jointe, fournit des informations sur tous les ingrédients actifs et inactifs et sur la manière dont ils sont obtenus.
- (UE, NOP, AL) Une confirmation attestant que le produit est éligible à une utilisation dans l'agriculture biologique conformément à la norme applicable, délivrée par un organisme de certification accrédité pour la norme applicable, est jointe.
- (NOP) Le produit est répertorié par l'OMRI.

Nom de l'opérateur		
.....	.....	.....
Lieu/Date	Nom	Signature

b) **Ce formulaire doit être rempli et signé par le fabricant du produit** si les points sous a) ne sont pas applicables.

Nom du fabricant		
.....	.....	.....
Lieu/Date	Nom	Signature et cachet

#### 6. À remplir par bio.inspecta

<b>Évaluation finale</b>		
<input type="checkbox"/> <b>Demande approuvée</b>	<input type="checkbox"/> Règlement (UE) 2018/848	<input type="checkbox"/> Loi AL
	<input type="checkbox"/> NOP	<input type="checkbox"/> Autre
<input type="checkbox"/> <b>Demande rejetée</b>	<input type="checkbox"/> Règlement (UE) 2018/848	<input type="checkbox"/> AL Law
	<input type="checkbox"/> NOP	<input type="checkbox"/> Autres
<b>Explication et justification</b>		

.....

.....

Lieu/Date

Signature et nom

Cette approbation est valable trois ans à compter de la date de signature par bio.inspecta.  
Il incombe à l'exploitation de n'utiliser que des intrants qui ont été approuvés pour la norme correspondante.